



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Lyon, le 09 mars 2020,

Les inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques régionaux
Education physique et sportive
Référénts « génération 2024 »

à

Mesdames et messieurs les directeurs,
Mesdames et messieurs les chefs
d'établissement
S/C
Madame et messieurs les IA-DASEN de
l'Ain, de la Loire et du Rhône.

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale d'EPS

Affaire suivie par
Jean-Luc COURNAC
Pierre-Etienne TAILFER

Téléphone
04 72 80 63 38
Courriel
ipr@ac-lyon.fr

92 rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon CEDEX 07

www.ac-lyon.fr

Objet : Génération 2024 : campagne de labellisation mai 2020.

Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017 indique dans sa mesure 1 : « créer un label **Génération 2024** pour les établissements scolaires et universitaires ».

A cette fin, les ministères chargés de l'éducation, de l'agriculture et des sports lancent pour la rentrée 2019 un appel d'offre national pluriannuel pour encourager le développement de la continuité éducative dans la pratique sportive des jeunes notamment pour ceux en situation de handicap.

La labellisation vise quatre objectifs :

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques ;
3. Adapter les parcours des sportifs de haut niveau ;
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements.

Vous trouverez en annexe de ce courrier ce cahier des charges, ainsi que le dossier académique de demande de labellisation « génération 2024 ». Un modèle spécifique est destiné au premier degré.

Les établissements qui comprennent une ou plusieurs sections sportives ont naturellement vocation à déposer un dossier puisqu'ils remplissent déjà les conditions de labellisation.

Une nouvelle campagne de candidature est lancée pour l'obtention du label: les dossiers de demande de labellisation sont à renseigner pour **le 15 mai 2020.**

Nous vous remercions pour l'attention portée à ce projet éminemment éducatif, au cœur de la formation d'un futur citoyen sportif, cultivé et attentif à sa santé.

Jean-Luc COURNAC

Pierre-Etienne TAILFER



